

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 78-2016, 10 février 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-François Longtin comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-François Longtin, sous-ministre associé par intérim au ministère de la Sécurité publique, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre associé à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 160 531 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Jean-François Longtin comme sous-ministre associé du niveau 2;

QUE monsieur Jean-François Longtin reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 9 février 2017 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64478

Gouvernement du Québec

Décret 79-2016, 10 février 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur Normand Pelletier comme sous-ministre associé au Travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Normand Pelletier, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au Travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Normand Pelletier comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64479

Gouvernement du Québec

Décret 80-2016, 10 février 2016

CONCERNANT l'approbation du budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2015-2016

ATTENDU QUE l'article 26.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2) prévoit que Bibliothèque et Archives nationales du Québec doit soumettre au gouvernement, pour approbation, son budget pour l'année suivante dans le délai et selon la forme que celui-ci peut déterminer;

ATTENDU QUE par le décret numéro 72-2009 du 28 janvier 2009, le gouvernement a déterminé la forme selon laquelle le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est soumis au gouvernement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté, le 24 septembre 2015, le budget pour l'exercice financier 2015-2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2015-2016;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications :

QUE soit approuvé le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, joint au présent décret, pour l'exercice financier 2015-2016.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Annexe

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Budget 2015-2016**

	Réel 2013-2014 A	Réel 2014-2015 B	Budget 2015-2016 C
<u>REVENUS</u>			
Subventions du gouvernement du Québec			
Subvention de base du MCC	44 492 600	42 523 320	40 698 420
Part de l'employeur régime de retraite	233 300	233 300	233 300
Amortissement des actifs transférés (ANQ)	9 820	9 500	2 700
Subvention Complexe scientifique	885 500	885 500	885 500
Subvention taxes	4 802 200	4 802 200	4 802 200
Subvention Cinémathèque	531 300	510 580	491 280
Subvention pour les archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Subvention non récurrente reportée	1 434 634	1 430 411	1 711 566
	<hr/> 53 393 654	<hr/> 51 399 111	<hr/> 49 829 266
Revenus pour le service de dettes			
Subvention du MCC - service de dettes (intérêts)	6 159 564	6 733 816	6 339 838
Subvention du MCC - service de dettes (amortissement)	15 866 024	17 104 460	18 552 315
	<hr/> 75 419 242	<hr/> 75 237 387	<hr/> 74 721 419
Autres Revenus			
Contribution financière de la Ville de Montréal	8 081 079	8 184 168	8 296 587
Produits de placements	367 682	356 312	330 000
Ventes de biens et services	1 482 499	1 299 747	1 741 957
Amendes	967 907	915 701	900 000
Stationnement	774 366	907 162	1 000 000
Dons relatifs à la collection patrimoniale et autres dons	-	-	-
Contribution financière du gouvernement du Canada	36 247	38 193	-
Autres produits	70 541	64 092	48 000
	<hr/> 11 780 321	<hr/> 11 765 375	<hr/> 12 316 544
TOTAL DES REVENUS	<hr/> <hr/> 87 199 563	<hr/> <hr/> 87 002 762	<hr/> <hr/> 87 037 963

DÉPENSES

Traitements et avantages sociaux	39 873 103	40 278 477	40 095 232
Transport et communications	1 036 567	780 094	776 803
Animation et promotion	458 971	301 902	227 500
Services professionnels, administratifs, numérisation et autres	4 147 964	3 820 364	3 969 210
Taxes	4 999 415	4 908 570	4 868 000
Entretien et réparations	3 439 809	2 896 971	2 792 772
Loyers et locations	5 629 696	5 459 547	5 553 829
Fournitures et approvisionnements	2 152 952	1 993 020	2 386 574
Collection patrimoniale	-	-	-
Autres	59 719	18 328	20 611
Stationnement	1 053	-	-
Subventions octroyées à la Cinémathèque	531 300	510 580	491 280
Subventions octroyées aux Centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 387
Perte sur disposition d'immobilisations	403 694	-	-
Amortissements	1 140 668	1 107 353	1 085 499
Frais de financement dette L.T. - Stationnement	281 661	268 563	250 333
Frais de financement dette L.T. - Contrat de location acquisition	25 976	22 933	20 637
Dépenses du service de dettes :			
Frais financiers	6 246 063	6 710 681	6 151 193
Amortissement des immobilisations	13 043 534	13 952 982	12 054 003
Autres dépenses financées par les emprunts spécifiques	3 320 355	4 394 575	4 316 000
TOTAL DES DÉPENSES	87 924 887	88 557 327	86 191 863
Surplus (Déficit)	(725 324)	(1 554 565)	846 100

1. Il est à noter que le résultat prévu pour 2015-2016 inclut :

- des dépenses d'amortissement de 295,0 k\$ dues principalement au changement de méthode de comptabilisation des dépenses de numérisation;
- un montant de 339,9 k\$ pour le paiement de primes de départ découlant de la réorganisation de BAnQ en juin 2015;
- un montant de 890,0 k\$ pour le paiement d'une facture supplémentaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances résultant de la modification du taux de cotisation de l'employeur au régime de retraite des cadres.